
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

QUE Tel que prévu à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Boischatel a procédé à la vente de trois terrains :

- Le terrain # 6, le 13 mars 2024, à la vente de gré à gré du lot 6 542 137 situé au 20, chemin des Petites-Îles à Boischatel au montant de 183 500 \$, plus les taxes applicables.
- Le terrain # 19, le 11 janvier 2024, à la vente de gré à gré du lot 6 542 133 situé au 623, route des Trois-Saults à Boischatel au montant de 202 500 \$, plus les taxes applicables.
- Le terrain # 40, le 19 mars 2024, à la vente de gré à gré du lot 6 518 594 situé au 482, route des Trois-Saults à Boischatel au montant de 231 500 \$, plus les taxes applicables.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 9 AVRIL 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 11 h 30 et 12 h, le 9^e jour du mois d'avril 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS DE MARS 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint